

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 1^{er} novembre 2010 à 19 h 30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. BERTHOLD TREMBLAY
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. DOMINIQUE CÔTÉ
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

257.11.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU LUNDI 18 OCTOBRE 2010**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 18 octobre 2010.

258.11.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 18 octobre 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Jean Paradis, avocat et greffier de la Ville d'Alma, reçue le 25 octobre 2010. Celui-ci nous transmet une résolution du Conseil municipal de Ville d'Alma demandant de prolonger la date limite dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO). Après discussions et,

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont mis à la disposition des municipalités des programmes d'aide financière visant à aider ces dernières à remettre en état leurs infrastructures, notamment le programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

CONSIDÉRANT QUE l'injection par les gouvernements supérieurs de ces sommes d'argent a également pour but de relancer une économie devenue chancelante suite aux effets de la dernière crise économique mondiale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a fixé au 31 décembre 2010 le délai limite accordé aux municipalités canadiennes pour dépenser l'argent que celui-ci leur a réservé par le biais de ce programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont reçu beaucoup plus tard qu'ailleurs au Canada la confirmation du lancement de ce programme de réfection des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce retard a été provoqué par le fait que les gouvernements du Québec et du Canada ont tardé à s'entendre sur le contenu des ententes administratives relatives à ces programmes de subvention;

CONSIDÉRANT QU' un bilan a été dressé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire à la fin du mois de juillet dernier sur l'état d'avancement des travaux effectués par les municipalités du Québec dans le cadre du programme de mise à niveau des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ce bilan démontre qu'à cette date, il y avait à peine 23% des travaux prévus qui avaient été entrepris;

CONSIDÉRANT QUE le Québec compte plusieurs régions qui doivent composer avec une arrivée précoce de la saison froide;

- CONSIDÉRANT QU'** il est indéniable que plusieurs municipalités du Québec seront contraintes d'abandonner des projets devant leur incapacité à respecter la date limite du 31 décembre 2010;
- CONSIDÉRANT QUE** le manque de délai accordé aux municipalités pour dépenser leur enveloppe budgétaire fait en sorte qu'actuellement les entrepreneurs de génie civil disposent de carnets de commande bien garnis, ce qui provoque une augmentation des coûts facturés par ces derniers lorsqu'ils soumissionnent sur les projets municipaux;
- CONSIDÉRANT** les démarches vigoureuses déployées dans ce dossier par la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec auprès des autorités gouvernementales pour faire avancer la cause des municipalités;

259.11.10

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'appuyer la demande de Ville d'Alma visant à reporter la date butoir du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) du 31 décembre 2010 au 1^{er} septembre 2011.

- Une lettre d'un citoyen du rang 7 sud, reçue le 29 octobre 2010. Ce dernier fait une demande de lampe de rue. Il est convenu de transférer ce dossier au comité des travaux publics. Celui-ci analysera cette demande en fonction des autres besoins sur notre territoire ainsi que des fonds disponibles. Un accusé de réception sera envoyé à l'émetteur.

- Une lettre de René Chamberland, directeur à la Société d'habitation du Québec, reçue le 29 octobre 2010. Celui-ci nous fait parvenir le rapport d'approbation du budget de l'Office municipal d'habitation de notre municipalité ainsi que les notes explicatives sur les changements apportés depuis l'année dernière.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 18 OCTOBRE 2010 AU 30 OCTOBRE 2010

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER	:	66 817.89 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	9 852.22

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	236 020.63
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	1 031.00

60.11.10 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 18 octobre 2010 au 30 octobre 2010, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 8066 à 8072; 8120 à 8131; et 585; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2010

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la CROIX-ROUGE est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et de Croissant-Rouge, intervient selon les Règles régissant l'aide humanitaire conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;

EN CONSÉQUENCE,

261.11.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement de renouveler la lettre d'entente "Services aux sinistrés" pour une période de trois ans et d'autoriser le paiement d'une contribution de 0.13\$ per capita en 2010, 0.14\$ per capita en 2011 et 0.15\$ per capita en 2012.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer les documents pertinents afin d'officialiser cette entente et que M. Gilles Boudreault, coordonnateur des mesures d'urgence, soit désigné pour assurer le suivi opérationnel de la présente entente pour la municipalité de Saint-Bruno.

7.- CONTRIBUTION ANNUELLE AU TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST

262.11.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la Municipalité de St-Bruno s'implique au niveau régulier du transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2011 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire. Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, un montant de trois milles neuf cent vingt-et-un dollars (3 921.\$) à être versé en un versement pour le 28 février 2011.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 367 683.\$ devant être défrayés pour le service régulier de Transport adapté Lac-St-Jean-Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2011.
3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 75% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no. 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports.

8.- NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR LE COMITÉ DE LIAISON COMMUNAUTAIRE POUR L'IMPLANTATION DU FUTUR LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

263.11.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que MM. Réjean Bouchard, maire, Michel Bergeron, membre du comité consultatif d'urbanisme, et Claude Fortin, président de la Société de développement, agissent comme représentants de la municipalité sur le comité de liaison communautaire dans le cadre du projet d'implantation d'un LET sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station.

9.- AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE PRÊT À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Programme de prêts pour les infrastructures municipales du gouvernement fédéral injectera, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au plus deux milliards de dollars sur deux ans sous forme de prêts directs à faible coût accordés aux municipalité;

264.11.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de présenter les travaux de réfection d'infrastructures (PRECO) et notre projet d'approvisionnement en eau potable à ce programme afin d'obtenir le financement requis.

Il est en outre résolu que M. Gilles Boudreault soit autorisé à procéder à une demande de prêt dans le cadre de ce programme pour une période de 15 ou 20 ans.

10.- DEMANDE À VILLE D'ALMA POUR RÉPARATION ET ENTRETIEN DU RANG VI OUEST

M. Carl Bouchard fait état des discussions en cours avec la ville d'Alma afin d'en venir à une entente concernant l'entretien du rang VI Ouest. Il est convenu de poursuivre sur la voie engagée et de revenir avec ce point au cours des prochaines semaines.

11.- DEMANDE D'ALLOCATION DE NOUVELLES PLACES EN GARDERIE

265.11.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'adresser une demande formelle au ministère de la Famille pour l'implantation d'un deuxième CPE afin de combler au moins ou en partie les nombreuses demandes de places en garderie toujours en attente.

12.- AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL DE LA RURALITÉ

266.11.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'autoriser M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à procéder à une demande dans le cadre du *Projet collectif de sécurité et de revitalisation des quartiers (phase II)* du Programme national de la ruralité et qu'il soit ainsi désigné à agir et signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno dans ce dossier.

13. MANDAT À INSPEC-SOL. RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

267.11.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénierie Inspec-Sol pour des études pédologiques dans notre dossier d'eau potable, tel que présenté dans leurs soumissions en date du 28 octobre 2010, soit un montant approximatif de 9 954.73 \$ pour 2.5 km et de 14 061.65 \$ pour 4.5 km en fonction du nombre d'heures réellement effectué.

14. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion

M. Berthold Tremblay donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal un règlement relatif à la prévention des incendies. Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense le secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

15.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

M. Carl Bouchard fait état qu'il y aura une rencontre de chantier pour PRECO prochainement. La fin des travaux est prévu pour la semaine prochaine. L'asphaltage devrait débuter vers le 4 novembre.

B) LOISIRS ET CULTURE

1. **Demande des cadets**

CONSIDÉRANT QU' une analyse a été faite par le comité et qu'un montant de 1000 \$ est disponible;

268.11.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500 \$ à cet organisme pour l'année 2010 et 500 \$ en 2011.

2. **Corporation de l'aréna**

M. Jean-Claude Bhérier mentionne l'engagement d'une employée temporaire au bar de l'aréna, à raison de 7 ou 8 heures par semaine. Il ajoute que la Société des festivités d'hiver tiendra une journée plein-air le 23 janvier face au Dominique Savio.

C) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun rapport.

D) **URBANISME**

M. Magella Duchesne informe le Conseil municipal des points discutés au dernier Comité Consultatif d'urbanisme. Certains des sujets mentionnés risquent d'être ramenés à l'ordre du jour lors d'une assemblée régulière ultérieure.

E) **DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

Aucun rapport.

16.- **AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

Différents points sont abordés pour fin de discussion.

17.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

18.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

69.11.10 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 22:00 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU